

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 3 mars 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence des conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Denis Boulanger, Michel Rousseau et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire monsieur Jacques André Roy

Absence motivée : monsieur Patrice Painchaud

Madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

01. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte.

02. Adoption de l'ordre du jour

2008-03-01 Adoption de l'ordre du jour

Considérant que l'ordre du jour se lit comme suit :

01. Ouverture de la réunion
02. Adoption de l'ordre du jour
03. Adoption du procès-verbal
 - a) Suivi au procès-verbal
04. Correspondance
05. Présentation et adoption des comptes
06. Location au 233, chemin du Roi
07. Projet d'assainissement des eaux usées
08. Date de la séance pour la présentation des états financiers 2007
09. Inspecteur intermunicipal
10. Transfert au fonds de roulement
11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
12. Location de locaux au Centre de la Volière
13. États financiers
14. Activités du maire
15. Varia
16. Période de questions
17. Levée de la séance

Considérant qu'au point 15 *Varia*, les points suivants sont ajoutés :

- a) Corporation de la Sauvagine Inc.
- b) Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues
- a) Puits artésien
- b) Table du Conseil
- c) Lumières du quai de l'Isle-aux-Grues
- d) Achat de stores
- e) Agriculteur de l'année

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté, le varia restant ouvert.

Adopté.

03. Adoption du procès-verbal

2008-03-02 Adoption du procès-verbal

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 février 2008, soit accepté tel que présenté.

Adopté.

a) Suivi au procès-verbal

Madame Nancy Guichard demande des informations concernant le service Internet haute-vitesse. Monsieur le maire mentionne que des techniciens de Télus ont déjà fait quelques visites et que le service s'est amélioré.

04. Correspondance

2008-03-03 Grands Prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2008

Considérant que le Gala des Grands prix du tourisme de la Chaudière-Appalaches 2008 aura lieu le 4 avril prochain ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par madame Nancy Guichard

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie le coût du billet de monsieur Michel Rousseau, représentant de la Municipalité au Conseil

d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, au montant de 75 \$ taxes en sus.

Adopté.

Le ministère des Transports du Québec nous informe que la deuxième tranche de paiement pour le contrat de déneigement # 3473-05-4945 au montant de 6 074,54 \$ sera versé au début du mois de mars.

Dans une lettre en date du 3 mars 2008, madame Édith Rousseau, coordonnatrice pour la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues, fait part au Conseil de la problématique, pour la Corporation d'afficher les intervenants touristiques qui n'ont pas payé d'adhésion sur le site Internet *Portail de l'archipel*. Suite à une discussion, les membres du Conseil confirment que la gestion de la section touristique du site Internet incombe à la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues.

2008-03-04 Cotisation annuelle à la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches

Considérant qu'en 1996-1997, la Municipalité avait confirmé son adhésion à titre de membre de la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches ;

Considérant que les membres, en plus du droit d'adhésion, doivent défrayer une cotisation annuelle de 10 \$;

Considérant que la cotisation doit être versée pour les années 2004 à 2010 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues défraie le coût de la cotisation annuelle à la Corporation des services universitaires en Chaudière-Appalaches pour les six années suivantes : 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, 2009-2010 et ce, pour un montant total de 60 \$.

Adopté.

Dans une lettre en date du 28 février 2008, madame Marie-France Bernier informe la Municipalité que l'entreprise *Café aux Quatre Vents* déménagera, à compter du 1^{er} mai 2008, au Pavillon d'accueil près du quai de l'Isle-aux-Grues. Dans le but de continuer à servir la population, madame Bernier demande un appui de la Municipalité afin d'effectuer auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, un changement d'administration pour les permis d'alcool en vigueur dans cet établissement. Suite à une discussion, les membres du Conseil concluent que c'est l'inspecteur intermunicipal qui doit approuver cette demande. Donc, cette dernière lui sera transmise.

2008-03-05 Services professionnels en droit municipal

Considérant que la Municipalité a déjà une entente avec Me Daniel Bouchard, avocat pour la Société Lavery, De Billy, qui consiste à une formule de services professionnels sous forme d'abonnement à un Service de première ligne ;

Considérant que cette formule donne droit à un accès téléphonique illimité pour répondre à toute question reliée à l'administration de la Municipalité, sans

limite quant aux nombres de questions soumises, dans la mesure cependant où les réponses à ces questions n'exigent aucune recherche législative, jurisprudentielle, doctrinale ou autre;

Considérant que cette formule assure la vérification légale des projets de procès-verbaux des réunions du Conseil et formulation de commentaires téléphoniques à la directrice générale, à l'exception cependant des règlements ou de tous documents connexes ou administratifs de la Municipalité (contrats, ententes intermunicipales, etc.), avant leur adoption légale par le Conseil ;

Considérant que le coût annuel de ce service est de 700 \$ par année, taxes et déboursés non inclus, payable en deux versements et que seuls le maire, la directrice générale et l'inspecteur ont accès à ce service ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues reconduise l'entente intervenue avec Me Daniel Bouchard pour des services professionnels en droit municipal avec une formule sous forme d'abonnement à un Service de première ligne au coût de 700 \$ par année, taxes et déboursés en sus ;

Adopté.

2008-03-06 Dépôt et adoption du rapport financier 2007 et des prévisions budgétaires 2008 de la bibliothèque municipale *La Roses-des-Vents*

Considérant que le Comité de la bibliothèque municipale *Roses-des-Vents* présente le rapport financier 2007 et les prévisions budgétaires pour l'année 2008 ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte le rapport financier 2007 et les prévisions budgétaires 2008 tels que présentés par le Comité de la bibliothèque municipale *Roses-des-Vents*.

Adopté.

Le procès-verbal de la séance régulière du Conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Côte-du-Sud est déposé.

Le document *Prévisions budgétaires 2008* transmis par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, est déposé.

Les états financiers au 30 novembre 2007 ainsi que le *Rapport d'activités 2007* de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues sont déposés.

5. Présentation et adoption des comptes

2008-03-07 Présentation et adoption des comptes

Considérant que la liste des comptes est remise aux conseillers et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la liste des comptes pour le mois de mars 2008 soit approuvée pour un montant de 41 558.77 \$.

Adopté.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, certifie que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes au montant de 41 558.77 \$.

Hélène Painchaud dir. gén & sec.-trés.

06. Location au 233, chemin du Roi

Dans une lettre en date du 15 février 2008, madame Suzanne Blain et monsieur Georges Côté émettent leur opinion concernant le changement de locataire au 233, chemin du Roi.

Monsieur le maire mentionne que suite à l'annonce d'un local à louer, la Municipalité a reçu deux offres. Une pour des activités commerciales et l'autre pour de l'habitation. Monsieur le maire indique que les deux offres ont été étudiées, mais puisque ce local était déjà utilisé pour des activités commerciales, le Conseil a décidé de continuer dans la même veine.

2008-03-08 Location du rez-de-chaussée au 233, chemin du Roi

Considérant que madame Annie Gagnon et monsieur Patrice Painchaud sont intéressés à louer le local situé au rez-de-chaussée du 233, chemin du Roi, pour y aménager un restaurant ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues loue le local situé au rez-de-chaussée du 233, chemin du Roi selon les modalités décrites au contrat de location.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette location.

Adopté.

2008-03-09 Location du 2^e étage au 233, chemin du Roi

Considérant que la Municipalité a aménagé un loyer au 2^e étage du 233, chemin du Roi ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Michel Rousseau

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues loue un logement de fonction au capitaine Gerald Gaul, situé au 2^e étage du 233, chemin du Roi, selon les modalités décrites à son contrat.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à ce contrat.

Adopté.

07. Projet d'assainissement des eaux usées

Monsieur le maire mentionne que des ingénieurs de la firme BPR ont rencontré le Conseil municipal concernant l'étude préliminaire pour le dossier de l'assainissement des eaux usées et ce, dans le but de discuter de diverses techniques qui pourraient être employées. Présentement, les secteurs touchés par ce projet sont :

- Le chemin de la Basse-Ville
- Quelques résidences de la Haute-ville qui sont problématiques à cause de l'emplacement rocheux sur lequel elles sont construites.
- Le chemin du Roi jusqu'à l'église.

Monsieur Christian Vinet dresse un exposé sur l'aspect technique des solutions proposées par les ingénieurs.

08. Date de la séance pour la présentation des états financiers 2007

La séance spéciale pour la présentation et l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 aura lieu le 31 mars 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures (20h00).

09. Inspecteur intermunicipal

2008-03-10 Inspecteur intermunicipal

Considérant que la charge de travail de monsieur Nicolas Pilote, inspecteur intermunicipal, augmente sans cesse ;

En conséquence ;

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que madame Valérie Gagné soit nommée à titre d'inspecteur intermunicipal en remplacement de monsieur Nicolas Pilote et ce, aux mêmes conditions.

Que monsieur Nicolas Pilote soit nommé inspecteur suppléant et ce, dans le but de régler des problèmes urgents en l'absence de madame Valérie Gagné.

Adopté.

10. Transfert du fonds de roulement

2008-03-11 Dépenses en immobilisations

Considérant que des dépenses en immobilisations seront encourues pour l'immeuble situé au 233, chemin du Roi, en vertu de la résolution portant le numéro 2008-01-11 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la Municipalité emprunte du fonds de roulement un montant de 35 000 \$, en vue d'acquitter ces dépenses en immobilisations.

Que le terme de remboursement du fonds de roulement d'une durée de cinq ans soit réparti comme suit :

- 1^{er} versement de 7 000 \$ 3 juillet 2009
- 2^e versement de 7 000 \$ 3 juillet 2010
- 3^e versement de 7 000 \$ 3 juillet 2011
- 4^e versement de 7 000 \$ 3 juillet 2012
- 5^e versement de 7 000 \$ 3 juillet 2013

Que ces remboursements soient effectués à même les fonds généraux de la Municipalité.

Que le Conseil municipal pourra, par résolution, devancer l'échéancier des paiements.

Que monsieur Jacques André Roy, maire, et madame Hélène Painchaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents relatifs à cette résolution.

Adopté.

11. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Monsieur le maire dépose le document *Schéma de couverture de risques en sécurité incendie* transmis par madame Julie Roy, responsable des projets municipaux, MRC de Montmagny.

Monsieur le maire remet à monsieur Michel Rousseau, chef-pompier, une copie des différents tableaux mentionnant les exigences et obligations pour les municipalités couvertes par le schéma. Le même document sera remis à monsieur Patrice Painchaud, responsable du dossier *Incendies*.

Monsieur le maire mentionne que monsieur Patrice Painchaud devait se charger de la vérification des équipements pour la lutte contre l'incendie et fournir à la Municipalité un document confirmant cette vérification. Aucun document n'a

été transmis à la Municipalité. Monsieur le maire réitère l'importance d'une telle vérification.

12. Location de locaux au Centre de la Volière

Monsieur le maire rappelle que lors de la location de locaux au Centre de la Volière pour différentes activités, le responsable de l'activité doit s'assurer que nettoyage est fait et que le local est remis en bon état. Monsieur le maire demande à madame Nancy Guichard, responsable de la location de locaux de s'assurer qu'après la location, le nettoyage a été fait et que dans le cas contraire se charger de faire nettoyer les lieux. Dans ce cas, une facture sera acheminée au responsable de l'activité.

2008-03-12 Location de locaux au Centre de la Volière pour des activités à caractère social

Considérant que les locaux du Centre de la Volière sont utilisés pour certaines activités à caractère social incluant la vente de boissons alcoolisées ;

Considérant que des rencontres familiales ou sociales sont également tenues au Centre de la Volière ;

Considérant que les organismes du milieu organisent leurs réunions ou activités au Centre de la Volière ;

Considérant que lors des différentes activités des repas ou des goûters sont prévus ;

Considérant que dans le cas où le local est réservé pour une activité avec vente de boissons alcoolisées, le (la) personne responsable de l'activité devra obligatoirement, lors de la signature du contrat de location, posséder un permis de boisson requis et en fournir la preuve ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Denis Boulanger

Appuyé par monsieur Christian Vinet

Et unanimement résolu

Que la présente résolution abroge et remplace toutes les résolutions adoptées antérieurement concernant la location de locaux à caractère social au Centre de la Volière

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues exige pour toute activité à caractère commercial, une compensation de 100 \$/jour afin de couvrir les frais relatifs à ces activités.

Que pour les organismes du milieu, la location pour les activités, réunions ou autre s'effectue à titre gratuit.

Que lors de la réservation du local, le (la) responsable d'une activité avec vente de boissons alcoolisées détienne obligatoirement le permis de boisson alcoolisée requis pour l'activité et que ce dernier soit visiblement affiché.

Que madame Nancy Guichard soit responsable de la location des locaux au Centre de la Volière et ce, pour tous les genres d'activités.

Adopté.

13. États financiers

Une copie des engagements budgétaires ainsi qu'une autre des états financiers provisoires en date du 29 février 2008 sont remises aux conseillers.

Monsieur Christian Vinet, responsable du dossier des finances municipales, dresse un bref résumé des états financiers de la Municipalité au 29 février 2008.

2008-03-13 Adoption des prévisions budgétaires pour les opérations du traversier

Considérant que monsieur Jacques André Roy, maire, présente les prévisions budgétaires couvrant les opérations du N.M. Grue-des-Iles pour la saison 2008 ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Denis Boulanger

Et unanimement résolu

Que la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues adopte les prévisions budgétaires, couvrant les opérations du N.M. Grue-des-Iles pour la saison 2008, pour un montant de 642 148 \$;

Adopté.

14. Activités du maire

Monsieur le maire fait un bref compte-rendu des activités auxquelles il a participé :

8 février	Réunion du Conseil d'administration de la Corporation de mise en valeur de Grosse-Ile.
12 février	Conseil des maires de la MRC de Montmagny.
14 février	Séance de travail du Conseil municipal
15 février	Réunion du Comité pour le Pacte rural de la MRC de Montmagny
15 février	Réunion du Comité pour la mise en valeur de la Pointe-aux-Pins avec des représentants de Conservation de la nature
20 février	Rencontre avec des ingénieurs de la Société des traversiers du Québec
21 février	Séance de travail du Conseil municipal concernant la location de locaux au 233, chemin du roi
26 février	Séance de travail avec le Conseil municipal et des ingénieurs de la firme BPR concernant le dossier d'assainissement des eaux usées
28 février	Assemblée annuelle de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

16. Varia

a) Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire demande à monsieur Michel Rousseau, représentant de la Municipalité pour siéger au CA de la Corporation de la Sauvagine de l'Isle-aux-Grues, de voir à ce que le matériel de la Corporation qui est depuis plusieurs semaines dans le couloir du Centre de la Volière soit ramassé.

b) Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire indique qu'il a pris des informations auprès du contentieux de la Municipalité concernant le fonctionnement du Conseil d'administration de la Corporation de développement touristique de l'Isle-aux-Grues. Me Daniel Michaud a clairement signifié que lorsqu'un représentant est nommé, ce dernier ne peut se faire remplacer aux réunions par une autre personne. Pour nommer un substitut à un poste au CA, il faut que celui-ci soit nommé à l'assemblée générale annuelle. Donc, toutes résolutions ou décisions prises dans le contexte où c'est une autre personne que le représentant nommé qui assiste aux réunions, ne sont pas valides.

c) Puits artésiens

Monsieur le maire fait un rappel à monsieur Denis Boulanger concernant l'identification des puits artésiens. Monsieur Boulanger avait mentionné lors d'une séance antérieure qu'il possédait les affiches pour identifier les puits artésiens afin que ceux-ci soient visibles lors de l'épandage de fumier ou d'herbicide.

d) Table du conseil

Monsieur le maire indique que l'ancienne table en bois du Conseil municipal sera réinstallée.

e) Lumières sur le quai de l'Isle-aux-Grues

Monsieur le maire indique que, par souci pour les résidents du chemin du Rivage, les lumières qui demeurent allumées en permanence sur le quai de l'Isle-aux-Grues seront éteintes en période hivernale. Une demande a été adressée à la Société des traversiers du Québec pour modifier les deux premiers lampadaires pour que l'éclairage soit diffusé dans un plus petit rayon.

f) Stores pour la salle de conférence

2008-03-14 Achat de stores pour la salle de conférence du centre de la Volière

Considérant que les stores de la salle de conférence du Centre de la Volière sont en mauvais état, le mécanisme et les lamelles étant brisés ;

Considérant qu'un montant de 4 825 \$ est prévu au budget pour la salle de conférence ;

En conséquence ;

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que madame Nancy Guichard soit mandatée pour acheter des stores pour la salle de conférence du Centre de la Volière.

Adopté.

g) Agriculteur de l'année

Monsieur Christian Vinet mentionne que lors du *Gala des Agricultrices* tenue le 1^{er} mars dernier, à La Pocatière, monsieur Simon Painchaud a reçu le titre *d'Agriculteur de l'année*. Monsieur le maire, en son nom personnel et au nom du Conseil municipal, félicite monsieur Painchaud pour cette reconnaissance qui rejaillit sur l'ensemble de la Municipalité.

16. Période de questions

17. Levée de la séance

2008-03-15 Levée de la séance ordinaire du Conseil

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que la séance ordinaire du Conseil soit levée à 22 h 55, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir.gén. et sec.-trés.

Province de Québec

Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues

MRC de Montmagny

Procès-verbal de séance spéciale du Conseil, tenue le 31 mars 2008, à la salle de conférence du Centre de la Volière, à vingt heures.

En présence de conseillers :

Madame Nancy Guichard, messieurs Patrice Painchaud, Michel Rousseau, Luc Vézina et Christian Vinet formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Jacques André Roy.

Absence motivée : monsieur Denis Boulanger.

Madame Hélène Painchaud, directrice générale, est également présente.

Le 7 mars 2008, un avis de convocation a été remis aux membres du Conseil municipal et un avis public a également été affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Le 17 mars 2008, un avis de convocation a été remis à monsieur Luc Vézina, conseiller nouvellement élu par acclamation, le 14 mars dernier.

Cette séance a pour but de traiter le sujet suivant :

1. Lecture et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007.

Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et déclare la réunion ouverte.

2008-03-16 Présentation et adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007

Considérant que monsieur Marc Couillard, vérificateur comptable pour la firme Raymond Chabot Grant Thornton, présente le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2007 ;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Christian Vinet

Appuyé par monsieur Michel Rousseau

Et unanimement résolu

Que le rapport financier et le rapport du vérificateur de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2007, soient adoptés tels que présentés.

Adopté.

Période de question

2008-03-17 Levée de la séance spéciale

Il est proposé par madame Nancy Guichard

Appuyé par monsieur Luc Vézina

Et unanimement résolu

Que la séance spéciale du Conseil soit levée à 20h30.

Adopté.

Jacques André Roy, maire

Hélène Painchaud, dir. gén et sec.- trés.

